

SEANCE DU 07 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du trente mars deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Alain SCHIRRER, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, Ingrid VASSE, Sylvain ALIPRANDI, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Sandrine PAVILLA, Patrick JOLIVEL formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : François BRIERE donne pouvoir à Pascal LEPETIT
Sylvie COURTEILLE donne pouvoir à Catherine PATUREL

Etait absent : Luc RICHARD,

Christian DEHON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Le maire demande l'ouverture de la séance à 19 h 00

Le maire informe qu'un ordre du jour est retiré de la séance :

- Signature bail du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable

ORDRE DU JOUR

- Taux de fiscalité pour 2021
- Affectation du résultat du compte administratif 2020
- Budget primitif 2021
- Délégation du conseil municipal autorisant le maire à recourir à l'emprunt
- Rythmes scolaires : semaine à 4 jours
- Transfert de la compétence PLUi à l'agglomération du Pays de Dreux
- Secours financier
- Affaires diverses

TAUX DE FISCALITE POUR 2021 – N° 13

Dans son programme la municipalité s'est engagée à poursuivre la stabilisation des taux d'imposition. Par ailleurs, comme l'a promis le Président de la République, la taxe d'habitation a disparu au bénéfice de 80% des contribuables.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (20,22%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE pour l'année 2021 ainsi qu'il suit le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

Taxes Ménages 2021

Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties 44.02 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 41.88 %

Le taux de taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Considérant les résultats issus du compte administratif 2020, soit 500 453.27 € d'excédent en section de fonctionnement et 92 708.48 € d'excédent en section d'investissement ;

Considérant les restes à réaliser sur l'exercice 2020, le Conseil municipal décide à la majorité 13 voix pour, 1 abstention, d'affecter 100 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2021 - N° 15

Le Maire entendu, le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à la majorité 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, ce budget primitif 2021, qui s'équilibre à la somme de **1 271 742.00 Euros** en section de fonctionnement, et à la somme de **787 688 Euros** en section d'investissement.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A RECOURIR A L'EMPRUNT – N° 16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation.

RYTHMES SCOLAIRES : SEMAINE DE 4 JOURS – N° 17

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours pour une durée de trois ans à partir de la rentrée scolaire 2021.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI A L'AGGLO DU PAYS DE DREUX – N° 18

Il est demandé au Conseil municipal :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

ou

- de confirmer le transfert de compétence PLUi à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

- de dire que la présente décision sera notifiée au Préfet et à Monsieur le Président de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

SECOURS FINANCIER – N° 19

Après étude du dossier, à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte de prendre en charge la totalité de la facture pour un montant de 784.51 € (SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS CINQUANTE-ET-UN CENTIMES)

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire rappelle les dates des prochaines élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021.

TOUR DE TABLE

M.BRETAGNE informe de sa présence au centre de vaccination d'Anet pour accompagner les personnes qui solliciteront son aide.

I.VASSE demande comment sera organisée la cérémonie du 8 mai. Le Maire précise qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, la cérémonie se déroulera en comité restreint.

A.SCHIRRER informe que la station d'épuration rencontre actuellement des problèmes de pollution des eaux rejetées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

Le prochain Conseil n'a pas été fixé.

Le Maire
Pascal LEPETIT

Le Secrétaire
Christian DEHON,